

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979.

Enregistrée à la Présidence du Sénat le 18 septembre 1979.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à permettre, au terme d'une période de dix-huit mois, de doubler les économies d'énergie des Français à la maison et au bureau par la création d'un **nouveau consommateur d'énergie plus économe et plus responsable,***

PRÉSENTÉE

Par Mme Brigitte GROS.

Sénateur.

•Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.

SOMMAIRE

	Pages.
Exposé des motifs	3 à 8
<i>Le chauffage des Dupont</i>	8
<i>Les dépenses d'électricité</i>	10
<i>Auto pour 4, carte d'auto-stoppeur, taxis collectifs</i>	11 et 12
<i>Semaine de 4 jours</i>	12 et 13
<i>Structures de dialogue</i>	13 et 15
Les sept articles de la proposition de loi	17 et 18
Economies d'énergie de la famille Dupont	21

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames. Messieurs.

L'ampleur de l'effort réclame que le public, en raison de la crise pétrolière, croit à la réalité des difficultés qui le menacent. Pour convaincre les esprits, faut-il que survienne l'événement qui troublera les existences quotidiennes ?

Ainsi s'exprimait, au printemps 1979, l'un des plus éminents spécialistes des problèmes énergétiques : M. Pierre Desprairies, président de l'Institut Français du Pétrole. Depuis son interrogation, l'événement qui devait précisément provoquer une prise de conscience des esprits s'est produit : la conférence des pays de l'O. P. E. P. à Genève en juin au cours de laquelle fut décidée une nouvelle et forte augmentation du prix du baril — en un an, il aura progressé de 56 % — et une limitation du volume des approvisionnements.

Alors que l'opinion publique n'avait pas tiré les leçons de la crise de 1973, va-t-elle continuer aujourd'hui dans cette insouciance ? Car il faut malheureusement bien le dire, les pouvoirs publics ne semblent pas se préoccuper, outre mesure, d'apparaître maîtres de la situation. Ce n'est plus possible. Nous sommes dans l'obligation de prendre au sérieux la crise de juin 1979.

Elle a eu en effet des incidences directes et immédiates dans les pays consommateurs sur la vie quotidienne des citoyens. C'est ainsi que, par exemple au Japon, au Danemark et en Grèce, on a décidé de fermer les pompes certains jours : en France, en Angleterre et en Allemagne, de limiter la vitesse sur les routes et les autoroutes et de procéder au rationnement de la consommation du fuel domestique : en Italie, de supprimer les bons d'essence pour les étrangers, de réduire les « pleins » à la frontière pour les autocars et d'introduire une « semaine courte » dans le secteur public et les écoles.

Des problèmes graves et angoissants se trouvent directement liés au deuxième choc pétrolier : celui de l'aggravation rapide du chômage à très court terme est le plus préoccupant car il agit sur le marché de l'emploi :

1° Par la ponction que le coût accru des importations pétrolières prélève sur notre P. N. B. et qui est ainsi ôtée à une autre affectation productive et créatrice d'emplois.

2 Par une plus grande difficulté d'équilibre de notre commerce extérieur, donc par la nécessité d'être plus compétitif et d'effectuer des investissements de rationalisation et de productivité, qui diminuent l'emploi.

Déjà, nous constatons les tristes conséquences de cette forte augmentation de la facture pétrolière : l'accélération du cycle de l'inflation et de la récession et donc du chômage.

La France est le pays le moins bien armé.

Or, pour faire face au nouveau défi énergétique, la France est parmi les pays industriels le pays le moins bien armé, ne disposant pas sur son territoire de ressources énergétiques en dehors de gisements de houille en voie d'épuisement.

Le combat contre le chômage sera donc plus rude pour nous que pour les autres.

Dans la mesure où il frappe essentiellement les jeunes, c'est-à-dire nos enfants, il nous concerne au premier chef. Or, il va devenir de plus en plus difficilement supportable de constater que, mois après mois, à partir de l'automne prochain, un nombre croissant de jeunes sans emploi, sans utilité sociale et sans espérance frapperont en vain aux portes des entreprises. On comptait 50 000 jeunes chômeurs de moins de 24 ans en 1974. Il y en avait 250 000 à l'automne 1975 : ils sont aujourd'hui plus de 700 000. Combien seront-ils en septembre 1980 ?

Utiliser judicieusement notre efficacité et l'essentiel de nos importations d'or noir et de nos ressources en devises au développement de nos activités économiques, industrielles et agricoles est désormais une nécessité. La cause sociale et humaine qu'elle sert est d'une telle dimension qu'il semble difficile de ne pas en accepter une contrepartie : la mise en œuvre rapide d'une politique rigoureuse d'économie d'énergie exige la remise en cause d'un certain nombre de nos habitudes de confort matériel et intellectuel.

Sur ce plan, la France, depuis 1974, a accompli des efforts intéressants, mais les résultats obtenus ne peuvent en aucun cas nous permettre de faire face au choc énergétique de juin 1979 pour deux raisons.

La première, c'est que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger plus des trois quarts de l'énergie que nous consommons. La seconde, c'est que nous devons supporter, en raison de cette

carence. le poids de lourdes contraintes de financement pour chercher et développer les énergies de substitution. En tout état de cause. il n'est pas sérieux d'espérer obtenir, avant au moins dix ans. une contribution significative de ces nouvelles sources indispensables à notre développement économique.

Aussi. et en l'absence d'une politique de sensibilisation de l'opinion, d'effort collectif, il n'est pas étonnant que nous nous trouvions très en retard par rapport aux prévisions du VII^e Plan.

Elles prévoient la réalisation d'un programme d'économies d'énergie représentant 22 millions de tonnes-équivalent-pétrole (T. E. P.) (1) en 1980 et 45 millions de T. E. P. en 1985 (1).

Les résultats enregistrés de 1974 à 1977 demeurent très décevants, comme le révèle le tableau ci-dessous :

OBJECTIFS DU VII ^e PLAN	RESULTATS EFFECTIVEMENT CONSTATES	
(En millions de T. E. P.)		
Economies d'énergie à obtenir annuellement :	1974	3
	1975	12
— en 1980	1976	13
22	1977	14
— en 1985	1978	16
45		

Dans un rapport récent sur l'énergie, le Conseil Economique et Social jugeait sévèrement ce bilan : « Le programme prévu ne paraît pas réalisable dans l'état actuel du dispositif. Il faut promouvoir par tous les moyens nécessaires une nouvelle politique d'économie ».

Or, même à partir des vingt-sept mesures contenues dans le nouveau Plan d'économies d'énergie lancé en juin 1979 par le Gouvernement. il sera difficile de rattraper les retards importants accumulés au cours du VII^e Plan : il risque de manquer plus de 3 millions de tonnes équivalent/pétrole, soit une consommation supérieure à celle pour une année soit des transports aériens, soit des transports ferroviaires (2) :

C'est pourquoi il nous paraît indispensable de mettre en œuvre de nouvelles mesures qui permettent d'atteindre les prévisions du VII^e Plan. Un tel programme peut d'ailleurs permettre de réaliser

(1) L'unité utilisée pour évaluer les quantités d'énergie est normalement le T. E. C., ou tonne-équivalent-charbon, assortie d'un coefficient de transformation défini pour chaque forme d'énergie :

— 1 tonne de pétrole brut	1.4	T. E. C.
— 1 tonne de pétrole raffiné	1.5	T. E. C.
— 1 000 KWh (électricité)	0.333	T. E. C.
— 1 000 thermies gaz primaire	0.15	T. E. C.

(2) Transports aériens : 2,3 millions de tonnes équivalent-pétrole.
Transports ferroviaires : 2,2 millions de tonnes équivalent-pétrole.

un volume d'économies de plus de 50 % supérieur à celles prévues par les vingt-sept mesures du Gouvernement (1). Mais sa particularité sera de ne concerner que la vie quotidienne des Français à la maison et au bureau.

Pourquoi ?

Un slogan cocardier claironne : « En France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées. » Nous voudrions le croire. Alfred Sauvy ne le pense pas, qui a pu écrire : non seulement nous n'avons pas de pétrole mais, malheureusement, nous n'avons pas d'idées non plus (2).

Car les idées, ce ne sont pas les combines, les astuces ou le système D. Il ne s'agit pas de « se débrouiller » dans un monde à l'énergie chère. *Il s'agit d'inventer, d'organiser de nouveaux comportements, de les créer ensemble. C'est à cette seule condition que nous pourrions passer les années difficiles qui sont devant nous. Peut-être faut-il remettre en cause un système de valeurs erroné. Il faut se rendre à la nouvelle évidence : la valeur d'une société ne se mesure pas à l'importance de sa consommation énergétique. La consommation énergétique par habitant caractérise et mesure sans doute un genre de vie, mais non pas un niveau de vie (l'Allemagne, dont le niveau de vie égale celui de l'Amérique, consomme 2 fois moins d'énergie par habitant), et encore moins la qualité de la vie.*

Les économies d'énergie, ainsi, si elles sont facilitées par des inventions, des technologies nouvelles, des méthodes de rationalisation, ne dépendent pas seulement de ces techniques. Elles dépendent avant tout d'un état d'esprit, d'une prise de conscience, qui entraînera chez les citoyens un nouveau comportement qui en fera des « nouveaux consommateurs », plus sobres, plus responsables.

Sans mesures autoritaires, il s'agit donc d'aider à l'apparition de ces nouveaux comportements. C'est le rôle des Pouvoirs publics. Et c'est l'objet de cette proposition de loi. Comment inciter à l'apprentissage d'un nouveau mode de consommation, qui sera en même temps l'apprentissage de la solidarité ?

Il nous paraît dangereux d'inclure dans ce programme le secteur industriel, créateur d'emplois. Limiter ses possibilités d'expansion serait prendre le risque d'aggraver le chômage, risque impossible.

Le rapport du Conseil économique et social de juin 1979 explique pourquoi il faut le traiter différemment : « Sauf quelques

(1) Le Plan gouvernemental pour la période 1979-1980 vise à réaliser dans les seuls secteurs du transport et de l'habitat une économie de 6,4 millions de T.E.P. Sur un an le chiffre à retenir est donc de 3,2 millions de T.E.P.

(2) La tragédie du Pouvoir.

cas particuliers, on peut penser que dans l'industrie les économies d'énergie sont lentes et n'ont pas porté de fruits. C'est dans ce secteur qu'elles paraissent les plus difficiles. La plupart des industriels hésitent à passer aux actes parce qu'ils préfèrent donner la priorité aux investissements destinés à augmenter la production ».

Les 7 propositions du Nouveau Programme.

Ce « nouveau programme », qui comprend sept propositions, se propose donc de faire confiance aux Français et à leur sens civique, et de croire que dans les circonstances actuelles, ils sont capables d'un élan de solidarité et de générosité. Il s'agit en vérité de les inviter à participer volontairement plus étroitement à l'effort que nous impose le nouveau défi énergétique. Le passage d'une société de pétrole à une civilisation sans pétrole ne se fera pas tout seul. La période de transition sera rude.

Dans les périodes difficiles, il y a toujours deux façons de réagir : on peut baisser les bras et pleurer ou se sentir fort et se battre.

Jean BOISSONNAT le soulignait fort bien, récemment, dans « *L'Expansion* ».

« Dans le miroir du pétrole, nous allons découvrir notre âge véritable. Celui de nos artères, de notre système nerveux collectif. Nous allons savoir si deux siècles d'industrialisation nous ont donné du muscle ou de la graisse. Bigre ! »

Ce Nouveau Programme a été conçu pour contribuer dans toute la mesure du possible à l'amélioration du marché de l'emploi. C'est dans cette lutte contre le chômage que se manifesterà en premier lieu la solidarité.

Comment ?

Les formes de limitation de consommation d'énergie que nous proposons freineront la progression des dépenses familiales, et même, si possible, pourront les réduire. Le cas du foyer type que nous prendrons comme exemple montre qu'on peut obtenir une réduction de plus de 40 % des dépenses affectées au chauffage et au transport (voir tableau page 16).

Ces économies d'énergie se traduiront dans le budget des ménages par une nouvelle disponibilité financière qui sera tout à fait la bienvenue au moment où l'accroissement du pouvoir d'achat est réduit à néant, et où l'inflation entraîne pour beaucoup de foyers une régression du niveau de vie.

Cette disponibilité se traduira par une épargne ou par une consommation autre. Dans les deux cas, l'injection ne peut être que profitable à l'activité économique en France, et par-là même au niveau de l'emploi. En détournant leur consommation de l'énergie (en particulier de l'énergie importée) vers d'autres biens de consommation quotidienne et de loisirs ou vers l'épargne, les ménages reprennent une partie des sommes versées aux producteurs d'énergie pour la transférer aux industries françaises. Ainsi contribuent-ils à l'amélioration du marché de l'emploi.

Pour exercer son plein effet, nous estimons que notre « nouveau programme » devra porter sur un délai de dix-huit mois pour une raison bien simple : la mise en œuvre de la plupart des mesures qu'il propose doit résulter soit d'une consultation préalable des intéressés, soit de l'expression de leur volonté.

Nous examinerons les résultats importants qu'elle devrait pouvoir permettre de dégager au jour le jour dans un foyer type.

Les chiffres cités dans cet exposé des motifs ont été retenus après de nombreuses investigations auprès des services compétents : les ordres de grandeur qu'ils traduisent sont significatifs.

Le sens de l'évolution apparaît clairement : on peut faire davantage en matière d'économies d'énergie.

Le foyer type : la famille Dupont confrontée à la nécessité de réduire sa consommation d'énergie.

La famille Dupont, composée du père, de la mère, de deux enfants (une fille et un garçon) habite dans un appartement de trois pièces, situé dans un immeuble collectif en banlieue ; elle dispose d'un récepteur de télévision en couleur, d'un réfrigérateur et d'une cuisinière couplée au gaz et à l'électricité.

Le montant de sa consommation de produits énergétiques doit représenter plus de 7 600 F en 1979.

1° Le chauffage des Dupont.

M. Dupont est désormais très inquiet, car il pense que l'augmentation récente du prix des hydrocarbures (+ 40 % depuis le début de l'année 1979) risque, par ricochet, de le contraindre à consacrer plus d'un mois de ses revenus à de telles dépenses.

Il décide donc, avec l'accord des membres de sa famille, de réaliser des économies d'énergie et il envisage de suggérer à l'administration de l'aider à mener à bien son programme.

Comment M. Dupont peut-il agir ?

Par une modification des conditions de température pour le chauffage dans les appartements collectifs.

La température maximale autorisée dans les locaux a été récemment ramenée de 20 °C à 19 °C.

Pourquoi, se demande M. Dupont, n'abaisserait-on pas, carrément, à 14 °C cette température maximale, en prévoyant, bien entendu, des facilités de chauffage complémentaire, d'un moindre coût, pour maintenir en fait à 19 °C la chaleur ambiante ?

M. Dupont estime alors que l'achat de trois radiateurs soit électriques soit au gaz butane avec horloge automatique destinés à fonctionner pendant la présence au foyer des membres de la famille, afin de porter à 19 °C la température de chauffage, devrait lui coûter approximativement 1 500 F.

Il pense que l'Etat pourrait admettre la possibilité d'une déduction fiscale du coût de cette acquisition : la charge de cette mesure serait compensée par l'institution, à due concurrence, d'une *contribution additionnelle à l'impôt sur les bénéficiaires des compagnies pétrolières*.

Cette contribution serait permanente, contrairement au prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières prévu au projet de loi de finances pour 1980, qui ne doit être appliqué qu'au titre de 1980.

Il appartiendrait alors à la famille Dupont de moduler sa consommation d'électricité en fonction des stricts besoins du foyer : l'individualisation des économies réalisables constituerait un réel progrès par rapport à l'anonymat du règlement des charges collectives.

Par ailleurs, il serait indispensable de cesser de chauffer les parties communes des immeubles collectifs.

L'intérêt de ces propositions est d'éviter que les appartements vides durant une grande partie de la journée soient maintenus inutilement chauffés.

Au plan national, s'il était décidé de baisser de 5 °C la température du chauffage collectif dans la plupart des 6 millions d'appartements qui en sont pourvus, on peut estimer qu'on pourrait réaliser en 1980 une économie d'énergie de 4,3 millions de tonnes équivalent-pétrole (T. E. P.), soit un chiffre qui correspond à 90 % des mesures gouvernementales concernant le secteur de l'habitat et des bureaux.

Pour les logements individuels, où chaque famille peut régler elle-même, par son thermostat, la chaleur de sa maison, une campagne psychologique d'information devrait précéder le développement des installations d'isolation thermique, grâce à l'extension des possibilités d'intervention de l'Agence pour les économies d'énergie, actuellement fondées sur l'octroi d'une aide de 400 F par T. E. P. économisée.

L'habitat est le secteur où l'effort d'économie représente les avantages les plus certains. Avec près de 39 % de la consommation énergétique de la France, il pèse d'un poids plus lourd que l'industrie — 33 % — et près du double du secteur des transports : 19,3 %.

Les dépenses d'électricité de la famille Dupont : une stabilité.

Le surcroît de consommation d'électricité imposé par le recours aux radiateurs devrait être compensé par une diminution de toutes les autres charges.

La famille Dupont peut désigner un responsable, chargé de surveiller les gestes quotidiens de tous, afin de sensibiliser chacun à l'élimination des gaspillages (réduction des éclairages superflus, ouvrir la porte du réfrigérateur le moins possible, ne mettre en marche la machine à laver que si elle est remplie de linge, etc.).

Mais il serait indispensable d'intéresser la famille Dupont aux résultats obtenus.

Elle serait chargée de relever elle-même sa consommation de gaz et d'électricité à son « centre de distribution ». L'économie de personnel réalisée par Electricité de France permettrait à cette entreprise de mieux utiliser les compétences.

E. D. F. accorderait en compensation une réduction de 30 % sur ses abonnements si la consommation baisse d'au moins 5 %. Il s'agirait d'une économie de près de 100 F pour le foyer Dupont (1).

Au plan national, la consommation d'électricité des ménages devrait donc être maintenue à un niveau relativement stable. Il resterait cependant l'intégralité de l'économie réalisée sur le chauffage, grâce à la diminution de 19 °C à 14 °C des températures de chauffage, ce qui représenterait 4,3 millions de T. E. P.

(1) Après le « mardi noir » du 19 décembre 1978 qui a privé de courant des zones entières, on sait que jusqu'à la fourniture suffisante d'électricité par le nucléaire à l'horizon 1983, E. D. F. pourrait être obligée de reprendre certaines coupures si la pression sur ses réseaux était trop forte. Si dans les 20 millions de foyers français on acceptait de faire un effort, même relatif, pour limiter la consommation d'électricité sur la lumière surtout aux heures de pointe — le matin et le soir — on réduirait considérablement les risques de voir se produire de nouvelles coupures inopinées.

Les transports de la famille Dupont.

2 L'« auto pour 4 ».

Supposons que M. Dupont occupe un emploi de programmeur dans une entreprise d'électronique située à 20 kilomètres de son domicile. Il se rend à son travail avec sa Renault 16 ; le coût annuel de ce déplacement peut être estimé à près de 2 448 F.

Il pourrait dépenser moins en assurant le transport de trois de ses collègues habitant dans son quartier.

Les employeurs devraient donc mettre en place un « service d'auto pour 4 » : dans les locaux de l'entreprise (hall et cantine), un tableau retraçant les domiciles de chacun permettrait au personnel de s'organiser pour réaliser des économies.

Au plan national, il existe 20 millions de salariés et plus de 18 millions de voitures. Il est raisonnable de penser qu'un million de véhicules pourraient être utilisés sous forme de « voitures pour 4 » entre le domicile et le travail.

Au niveau national, cette économie représenterait près de 2.63 millions de T. E. F. par an, ce qui sextuplerait celle prévue par le Plan du Gouvernement dans ce secteur (1).

3 La « carte d'auto-stoppeur ».

Mme Dupont, secrétaire dans une compagnie d'assurances, doit, après avoir utilisé le train, regagner son domicile, situé à 3 kilomètres de la gare, sans l'aide d'un réseau de bus.

Elle pourrait gagner du temps et économiser de la fatigue grâce à l'institution d'une « carte d'auto-stoppeur ».

Ce document présenterait toutes les caractéristiques nécessaires pour répondre à une utilisation fonctionnelle : délivré à titre gratuit par le commissariat de police, il comporterait l'identité de son bénéficiaire et il ne pourrait être utilisé, pour éviter les dangers inhérents à sa pratique, que pendant les jours ouvrables, de 7 heures à 12 heures.

Cette mesure constituerait un complément utile au « service d'auto pour 4 », parce qu'elle inciterait à se grouper des personnes ne travaillant pas forcément dans la même entreprise.

(1) Le Plan du Gouvernement pour les automobiles porte sur 0,45 million de T. E. F.

4 *Création de taxis collectifs* ».

Mme Dupont doit également, le samedi, effectuer des courses chez les commerçants en ville. Son époux ne peut lui laisser la voiture du ménage.

Il serait alors nécessaire de prévoir la possibilité permanente, pour les taxis, de prendre en charge, aux stations, trois personnes à la fois. Le chauffeur serait légalement obligé de les accepter et de faire payer séparément chacun de ses passagers au prorata du nombre des kilomètres parcourus, sans avoir le droit de remettre en route son compte.

Avec ce système, Mme Dupont pourrait réaliser une économie annuelle de l'ordre de la moitié de ses dépenses de taxi du samedi matin.

Au plan national, si tous les taxis urbains — mais aussi ruraux — pouvaient rouler avec un minimum de deux personnes, une économie substantielle de carburant serait ainsi réalisée (1).

Le travail de la famille Dupont.

5 *Création d'une semaine de 4 jours.*

Avec l'accord du personnel des entreprises où se trouvent employés M. et Mme Dupont, il pourrait être décidé de répartir sur quatre jours la durée du travail.

Cette expérience a déjà été pratiquée avec de bons résultats aux Etats-Unis, et même en France, où une entreprise de 160 ouvriers, située dans les Vosges, vient de réaliser une expérience-test avec l'accord de son personnel.

L'entreprise pourrait d'ailleurs redistribuer, en fin d'exercice, à son personnel, une prime forfaitaire financée grâce à la réduction de ces dépenses.

Par ailleurs, chaque cellule administrative, au sein d'une entreprise de services, devrait être directement responsable de la quantité d'énergie consommée ; la fixation de modalités d'intéressement du personnel aux résultats obtenus contribuerait à inciter chacun à mieux surveiller sa consommation.

Si, dans une première phase, la « semaine de quatre jours » était pratiquée dans 20 % des bureaux existant en France, il serait possible de réaliser une économie annuelle de 340 000 T. E. P. Une partie de la réduction de ces dépenses devrait être répartie par une prime au personnel intéressé.

(1) Il y a actuellement en France environ 35 000 taxis -- 25 000 d'entre eux desservent des communes de plus de 5 000 habitants.

6 *Création d'une semaine scolaire de 4 jours.*

Les économies d'énergie résultant d'une réduction à quatre jours au lieu de cinq ou cinq et demi de la semaine scolaire représenteraient au minimum 54 francs par enfant dans les écoles et dans les collèges. Compte tenu de la nécessité de réaliser très progressivement une telle mesure, pendant le délai de dix-huit mois, 20 % des effectifs pourraient être concernés et les dépenses ainsi économisées avoisineraient 140 millions de francs.

Cette initiative, qui, bien entendu, ne pourrait être réalisée qu'avec l'accord, dans chaque établissement, des parents et des enseignants, serait en parfaite conformité avec l'institution de la semaine de travail de quatre jours. Mme Dupont aurait ainsi la faculté de constater que le rythme scolaire de ses deux enfants peut s'adapter à ses nouveaux horaires de travail.

Ainsi, la famille Dupont trouverait, dans tous les aspects de sa vie quotidienne, un intérêt direct à économiser l'énergie ; la collectivité en profiterait également, d'autant plus que d'autres dispositions pourraient être prises.

Les rythmes universitaires :

Avec l'accord des syndicats universitaires, il pourrait être concevable de limiter la consommation d'énergie dans les établissements en économisant à peu près un mois de chauffage.

— Fixation généralisée de la rentrée au 15 septembre (au lieu, dans certaines universités, du 15 novembre) ; le travail débute deux mois plus tôt ;

— Octroi d'un mois de congé au milieu de l'année universitaire (en janvier ou en février, par exemple) : le travail n'a plus qu'un mois d'avance et il n'est plus nécessaire de chauffer les locaux pendant un mois d'hiver ;

— Fin de l'année universitaire au 31 mai (au lieu du 30 juin).

Ce système a le mérite de tendre à l'économie d'un mois de chauffage.

7" *Les structures de dialogue.*

Toutes ces mesures ne devraient être prises qu'avec le consentement de la population. Il faut en effet provoquer une véritable mobilisation spontanée et unanime pour relever le défi énergétique et pour éviter une aggravation rapide du chômage et une baisse spectaculaire du pouvoir d'achat des Français.

Sait-on suffisamment que le Gouvernement japonais a interdit de conduire sa voiture le lundi, a réduit le temps de marche des appareils d'air conditionné, a diminué l'éclairage des autoroutes et a incité les stations d'essence à fermer les samedis et dimanches.

Nous n'en sommes pas encore là, mais le jour est proche où, faute de discipline, nous risquerions de subir des contraintes aussi pénibles.

L'accord de tous doit donc être recherché grâce à l'institution :

— Au sein du Gouvernement, d'un Ministère « plein » chargé de veiller à limiter, dans tous les domaines, notre dépendance vis-à-vis des pays producteurs :

— Au sein de chaque Assemblée parlementaire, d'un groupe de travail pour la création d'un « nouveau consommateur d'énergie », dont la mission serait d'établir des bilans et de formuler des propositions ;

— dans chaque assemblée régionale, départementale ou communale, d'une « commission » semblable, afin de décentraliser les responsabilités inhérentes à la lutte contre le gaspillage :

— dans chaque entreprise publique ou privée, avec la participation des salariés, d'une commission à compétence identique.

Mais ces structures de dialogue ne peuvent être instituées par une proposition de loi. Leur création répondrait au souci élémentaire de mieux sensibiliser les citoyens et l'administration de notre pays au nécessaire respect des propositions que je sou mets à l'examen de la Haute-Assemblée.

Le tableau ci-dessous récapitule, par ordre de grandeur, les principales économies d'énergie susceptibles de résulter de la proposition de loi (1) :

PAR AN	MILLIONS de T. E. P. économisées.	FRANCS -au prix moyen de 700 F la tonne de pétrole importée) (2)
Economies de chauffage dans l'habitat collectif	4.30	3 010 000 000
« Voiture pour quatre	2.63	1 836 000 000
Création d'une semaine de travail de quatre jours dans 20 % du secteur tertiaire	0.34	238 000 000
Création d'une semaine scolaire de quatre jours pour 20 % des effectifs publics et privés	0.20	140 000 000
Total	7.47	5 224 000 000

(1) L'annexe II fournit le détail des calculs.

(2) Ce prix résulte d'un cours du dollar estimé à 4,30 F et d'un cours du baril oscillant de 18 à 22 dollars.

Ainsi, le « nouveau programme » que nous présentons doit-il permettre d'augmenter les économies d'énergie des Français à la maison et au bureau, par rapport aux propositions du Gouvernement : 7,47 millions de T. E. P. au lieu de 3.2 millions de T. E. P. L'intérêt de ces données est évident. Elles montrent que des potentialités d'économie non encore exploitées existent. Si nombreux étaient les Français qui décidaient de les mettre en œuvre dans le cadre de leur vie de tous les jours, ils contribueraient à rendre moins douloureux à leurs contemporains, comme à eux-mêmes, le passage problématique d'une société pro-pétrole à une civilisation sans pétrole.

*
* *

Sans doute l'homme du xx^e siècle disposera-t-il de quantités illimitées d'énergie « pure » et peu chère. Mais il sera long et sillonné d'épreuves le chemin que nous devons parcourir pour atteindre cette nouvelle abondance.

En attendant, pour nous sauver, nous devons nous ressaisir et regarder l'avenir en face. Accepter notre juste part de sacrifice, oui. Mais à deux conditions : la première, c'est que les plus lourds soient supportés d'abord par les plus favorisés ; la deuxième, c'est qu'ils soient également partagés par les citoyens des autres pays consommateurs.

Dans le miroir du pétrole, nous allons découvrir notre âge véritable. Celui de nos artères et de notre système nerveux collectifs.

Cette proposition de loi présente pour les Français une nouvelle voie qui pourrait et devrait être reprise dans le cadre d'une politique concertée au niveau des pays industriels modernes secoués comme le nôtre par le « deuxième choc énergétique ».

Tel est l'objet de la présente proposition de loi que nous vous demandons de bien vouloir adopter.

:

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

La température maximale du chauffage collectif dans les locaux d'habitat collectif est limitée à 14 °C.

Art. 2.

Le régime de déduction visé à l'article 156-II (1° bis, a) du Code général des Impôts est étendu, à compter du 1 janvier 1980, aux dépenses effectuées par un contribuable, pour sa résidence principale, qu'il en soit ou non propriétaire, et ayant pour objet l'achat de radiateurs électriques afin de compenser l'incidence de la limitation à 14 °C de la température maximale dans les locaux d'habitat collectif.

Une contribution additionnelle à l'impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières est instituée au taux permettant de couvrir, à due concurrence, la moins-value de recettes résultant, pour l'Etat, des dispositions du premier alinéa de cet article.

Art. 3.

Les tarifs applicables à la distribution et à la vente des produits énergétiques seront modulés en fonction d'un barème destiné à pénaliser les augmentations injustifiées, d'une année à l'autre, de la consommation de ces produits.

Art. 4.

Dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés, la tenue d'un tableau d'affichage fournissant les adresses des personnels employés est obligatoire, afin de permettre l'organisation d'un « service d'auto pour 4 ».

Art. 5.

Par dérogation aux dispositions des décrets pris au titre de l'article L. 212-2 du Code du travail, la durée du travail peut être répartie sur quatre jours dans les entreprises du secteur tertiaire, après accord conclu en ce sens entre le chef d'entreprise et son personnel.

Art. 6.

Une carte d'auto-stoppeur est délivrée, sur demande, à titre gratuit, par le commissaire de police, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat de travail ou d'une attestation de l'Agence nationale pour l'emploi ; ce document reproduit l'identité de son propriétaire ; son usage est limité aux jours ouvrables, de 7 heures à 12 heures.

Art. 7.

Afin de limiter la consommation en produits énergétiques des établissements d'enseignement, le Gouvernement procédera à une révision du rythme scolaire, à la demande des chefs d'établissement lorsque ceux-ci auront reçu l'accord préalable des enseignants et des parents, et des calendriers universitaires, après consultation préalable des syndicats.

ANNEXES



ANNEXE I

ECONOMIES D'ENERGIE DE LA FAMILLE DUPONT

D'après un exemple concret.

	DEPENSES (Tarifs 1978.)	DEPENSES (Tarifs 1979.)	ECONOMIES en pourcentage.	ECONOMIES Avec le « nouveau programme » (1).
	(Francs.)			(Francs.)
Chauffage	2 300	3 082	18	555
Consommation électrique	1 500	1 605	12	180
Auto pour quatre .	2 240	2 448	75	1 836
Taxis	400	490	50	245
	6 440	7 625		2 816

(1) A la suite de la nouvelle série de hausses des tarifs intervenue le 3 août, depuis le 1^{er} janvier 1979, le prix du fuel domestique a augmenté de 33,7 %, le prix du « super » de près de 14 % et celui des tarifs d'électricité de 15 %, soit une moyenne de 33 %.

Avec le « Nouveau programme » au niveau du foyer type, les économies représenteraient plus de 40 % des dépenses d'énergie du ménage.

Ainsi ces économies permettraient-elles à celui-ci de bénéficier d'un pouvoir d'achat supplémentaire correspondant à près d'un mois de salaire du chef de famille.

ANNEXE II

MODALITES D'ÉVALUATION DES ÉCONOMIES PROPOSÉES

(Les calculs ont été effectués sur la base de 700 F la T. E. P.)

A. — *Chauffage* : 4,3 millions de T. E. P.

Ramener de vingt degrés à dix-neuf degrés la température maximale autorisée dans les locaux : selon l'administration : 2,8 millions T. E. P. en année pleine.

Cinq degrés : économie théorique de 14 millions de T. E. P.

Mais les économies proposées ne concernent que six millions d'appartements pourvus d'un chauffage collectif ; comme il y a 17,6 millions de logements (logements sans chauffage central, maisons individuelles...), il faut réduire cette estimation :

$$\frac{14,0 \times 6}{17,6} = 4,8 \text{ millions T. E. P.}$$

De plus, il est raisonnable d'estimer que cette économie ne sera pas strictement proportionnelle à la diminution unitaire d'un degré de température. Les pertes pourraient être de l'ordre de 0,5 million T. E. P., ce qui ramènerait à 4,3 millions T. E. P. les économies concevables, soit 3 010 000 000 de francs.

B. — « Voiture pour 4 » : 2,63 millions de T. E. P.

Déplacements professionnels de M. Dupont : 40 kilomètres par jour, cinq jours par semaine : 200 kilomètres.

Consommation : 10 litres aux 100 kilomètres : 20 litres par semaine.

Durée du travail : 40 semaines.

Coût : $20 \times 3,06$ (prix du « super ») $\times 40 = 2 448$ F.

Coût des déplacements d'un effectif d'un million de voitures utilisées pour aller au travail : $2 448 \times 1 000 000 = 2 448 000 000$ F.

Économies réalisées en n'utilisant qu'une voiture au lieu de quatre :

$$\frac{2 448 000 000 \times 3}{4} = 1 836 000 000 \text{ F}$$

soit, au prix de 700 F la tonne, 2,63 millions de T. E. P., soit 1 836 000 000 F.

C. — *Création d'une semaine de travail de 4 jours* : 0,34 million de T. E. P.

Dépenses de chauffage du tertiaire : 8,5 millions T. E. P.

$$\text{Consommation sur 4 jours : } \frac{8 500 000 \times 4}{5} = 6 800 000.$$

$$\begin{array}{r} 8 500 000 \\ - 6 800 000 \\ \hline \end{array}$$

Économie réalisée (en année pleine)..... 1 700 000 T. E. P.

20 % de l'économie : 340 000 T. E. P. Soit 238 000 000 F.

D. — *Semaine scolaire de 4 jours : 0,20 million de T. E. P.*

Economie : 54 F par enfant.

Effectifs scolarisés : environ 13 000 000 d'élèves.

$$20 \% \text{ des effectifs : } \frac{13\,000\,000 \times 20}{100} = 2\,600\,000 \text{ élèves.}$$

Calcul sur 2,6 millions de scolarisés : $2\,600\,000 \times 54 = 140\,000\,000$ F (soit 0,20 million de T. E. P.).